

MOBILISATION SYNDICALE ET SECTEUR INFORMEL EN CÔTE D'IVOIRE : UNE ÉTUDE DE CAS À PARTIR DES TRAVAILLEURS DE L'IMAGE À BOUAKÉ

LABOR-UNION MOBILIZATION AND INFORMAL SECTOR IN IVORY COAST: A CASE STUDY FROM THE WORKERS OF THE IMAGE TO BOUAKÉ

APPIAH Adou

Université A. O. Bouaké
appiahadou@hotmail.com

RÉSUMÉ

Face aux transformations intervenues dans le secteur de la photographie, les travailleurs du secteur informel tentent de s'adapter à ces changements à travers diverses formes de mobilisation. L'article tente de saisir ces mobilisations des travailleurs du secteur informel regroupés au sein d'une organisation syndicale. À partir d'une approche qualitative et d'une enquête réalisée auprès de membres et leaders de ce syndicat, l'étude montre que cette mobilisation syndicale se décline en trois mobilisations majeures, notamment associative, sociale et identitaire. La mobilisation associative est relative au regroupement des travailleurs au sein d'une organisation de représentation en vue de défendre leurs intérêts. La mobilisation sociale vise à pallier au déficit de protection sociale parmi cette catégorie de travailleurs. La troisième forme concerne la mobilisation identitaire en vue de protéger leur métier. L'étude conclut en suscitant un débat : comment s'effectue le dialogue entre règles formelles et informelles dans le champ de l'informalité ?

Mots-clés : Syndicat, mobilisation, secteur informel, mondialisation, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Faced with the transformations in the area of photography, informal sector workers are trying to adapt to these changes through various forms of mobilization. The article attempts to capture these mobilizations of informal workers grouped in a trade union. From a qualitative approach and interview with members and leaders of the union, the highlights that this union mobilization comes in three major mobilizations, including associative, social and identity. Associative mobilization is on the consolidation of workers representation within an organization to defend their interests. Social mobilization aims to mitigate the social protection gap among this category of workers. The third form of identity concerns the mobilization to protect their trade. The study concludes by encouraging debate: how is the dialogue between formal and informal rules in the field of informality?

Keywords: Trade union, mobilization, informal sector, globalization, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans le marché du travail, tant dans les pays industrialisés que ceux en voie de développement. De l'examen des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mesurant le nombre des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux, il ressort de cela que l'emploi dans le secteur informel reste à un niveau élevé, même si l'on peut noter une baisse relative dans ce segment du marché du travail (Bacchetta et al, 2009). Toutefois, les auteurs reconnaissent que, dû au caractère polysémique et multiforme de l'économie informelle (Willam et Lansky, 2013), ces chiffres ne traduisent qu'une partie de la réalité.

Que ce soit dans les pays industrialisés ou ceux à faibles revenus les conditions de travail de ces travailleurs sont peu reluisantes et s'identifient peu ou prou à la précarité de l'emploi, à la discrimination, au temps de travail non réglementaire, à un faible niveau de formation et de revenu, à l'insécurité au travail et à l'absence de protection sociale. Aussi sont-ils victimes d'abus de pouvoir en absence de toute réglementation encadrant leurs activités (CMT, 2002). Les nouvelles problématiques soulevées par la mondialisation rendent leurs conditions précaires (Yunnus, 2009). Il s'agit entre autres de la pauvreté, la faim, l'exploitation, l'oppression, la démocratie, la bonne gouvernance, la déconstruction de leur emploi, etc. qui représentent autant de questions qui préoccupent, aujourd'hui, ces acteurs qu'ils soient des pays économiquement avancés ou non.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le secteur informel représente le bassin d'emploi le plus important. En 2012, selon l'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) près de 9 personnes sur 10 sont occupées dans ce secteur (AGEPE, 2013). Face à la précarité des conditions de travail, les travailleurs élaborent des stratégies d'acteur (Crozier et Friedberg, 1977) visant à résister aux incertitudes liées à leur emploi. Les travaux de Lida et Droh (2010) vont dans ce sens en mettant en exergue les stratégies de mobilisation de capitaux sociaux en vue d'accéder à des capitaux économiques et intégrer le secteur structuré. Ces capitaux articulés autour d'un faisceau de réseaux sociaux permettent à ces acteurs d'atteindre leurs objectifs. Gnabeli et Lognon (2010) qui s'intéressent à des travailleurs des filières de vente de bétail à Abidjan mettent en lumière les ressources culturelles mobilisées par ces acteurs pour tracer les frontières internes et externes de leurs espaces professionnels et s'assurer ainsi le monopole dans leurs activités. Aussi, l'ana-

lyse de Guichaoua (2007) met-elle au jour d'autres stratégies permettant aux travailleurs du secteur informel dans la filière de la construction à Abidjan de faire face aux risques liés à leurs activités. Elle décrit par la même occasion les différentes modalités de pratique assurancielle chez cette catégorie de travailleurs dont les faibles revenus limitent toute solidarité débouchant sur une assurance réelle entre les acteurs.

Bien que ces stratégies suggèrent dans certains cas des actions intentionnelles et communes, ces travaux traitant des stratégies d'acteurs pour améliorer leurs conditions de vie et de travail n'établissent pas de lien avec les formes de mobilisation de ces travailleurs du secteur informel. L'article tente de combler cette lacune scientifique en analysant les formes de mobilisation à l'œuvre parmi des acteurs du secteur informel à Bouaké en Côte d'Ivoire.

Le texte s'appuie sur une analyse documentaire, notamment d'articles et d'ouvrages en lien avec la mobilisation, le secteur informel et le syndicalisme. Il est complété par les résultats d'une enquête qualitative réalisée auprès de travailleurs du secteur informel à Bouaké. Les enquêtés ont été choisis en tenant compte de leur activité (photographe et/ou cameraman) inscrite dans la durée, du statut de cette activité (informelle) et du statut dans l'organisation syndicale. Ce sont les membres et les leaders du syndicat regroupant des photographes et des caméramans du secteur informel à Bouaké, une ville située à environ 400 km d'Abidjan au centre de la Côte d'Ivoire. Il s'agit du Syndicat des Photographes et Caméramans Professionnels (SYPHOCAPCI). L'analyse stratégique a été mobilisée pour saisir les différents types de mobilisation, les raisons ainsi que les limites de ce regroupement des travailleurs du secteur informel. La question suivante est au centre de l'analyse : quelles sont les formes de mobilisation adoptées par les photographes et caméramans de Bouaké pour faire face aux mutations technologiques en cours ?

L'article s'articule autour de trois axes. Le premier fait un état des lieux de la mobilisation des travailleurs. Le second présente les résultats articulés autour du cadre de la mobilisation des photographes et caméramans à Bouaké. Le dernier discute les résultats en s'intéressant particulièrement aux raisons et aux limites de la mobilisation syndicale.

1. UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS

1.1. Une approche de la mobilisation

La mobilisation collective s'identifie à un faisceau d'actions concertées et à un regroupement d'individus de nature sociale, économique, politique, culturelle, etc. en vue d'atteindre des objectifs préalablement définis. Ces actions peuvent être conflictuelles (protestations, revendications, etc.) ou consensuelles (partenariats, compromis, coopération, etc.) (Neuveu, 1996 ; Mathieu, 2004) et visent à défendre des intérêts ou une cause jugés légitime par les acteurs.

Cette définition suggère qu'un ensemble d'éléments sont nécessaires pour parler d'une mobilisation collective d'acteurs. Il y a ici l'idée d'une organisation, celui d'un groupement humain préalablement constitué en vue d'atteindre des objectifs (Etzioni, 1971). De ce point de vue, les mobilisations collectives peuvent se situer dans la l'analyse organisationnelle et plus largement dans la sociologie des organisations. En plus, il émerge de cette définition les notions de conflits (revendication, protestation, etc.) et de négociation collective (partenariat, compromis, etc.). C'est donc toute la littérature marxiste qui peut être mobilisée pour rendre compte des oppositions conflictuelles résultant des mobilisations collectives entre acteurs aux intérêts contradictoires. Aussi, la négociation collective nous rappelle-t-elle la régulation sociale (Reynaud, 1997).

Par ailleurs, un autre aspect intéressant de cette définition concerne les espaces de la mobilisation collective. En effet, la nature des actions (sociale, économique, politique, culturelle, etc.) nous sort de l'entreprise pour nous transposer dans les différentes composantes du corps social. Ainsi, les formes de mobilisations peuvent-elles s'exprimer dans la rue, autant que dans divers champs de la société. De fait, la diversité du champ social rend caduque toute tentative de tracer les frontières des espaces de la mobilisation collective.

Aussi, les modalités d'expression de la mobilisation (conflit ou coopération) ramènent aux formes d'expression. En effet, la protestation et les revendications font allusion à des formes d'actions plus ou moins violentes et qui trouvent leur enracinement dans l'expérience individuelle des acteurs. La nature des groupes sociaux porteurs de conflits transcende les classes sociales au sens marxiste. Selon Groux (1996) il s'agit de communautés durables avec des identités spécifiques et des enjeux propres aux acteurs. L'expression de ces mobilisations peut également prendre la forme de mouvements sociaux (Mathieu, 2004).

Aussi, entrer en conflit ou négocier fait-il intervenir deux groupes d'acteurs : ceux ligüés en vue d'atteindre un ou des objectifs et ceux contrôlant des zones d'incertitudes au sens de Crozier et Friedberg (1977) et susceptible, selon les initiateurs de faire évoluer positivement leur (s) cause (s). Ici, la diversité des acteurs dans le système sociale rend complexe l'identification des acteurs qui peuvent changer d'une action à une autre. Le succès d'une mobilisation dépend comme le montrent les travaux d'Alinski (1976) de la nature d'acteur d'en face. Dans son ouvrage devenu classique, *Manuel de l'animateur social*, l'auteur recommande que l'animateur à l'origine d'une mobilisation se focalise davantage sur un acteur individuel plutôt que sur une institution. En effet, selon son analyse, il semble plus facile d'exercer une pression sur un individu que sur un système. En plus le système peut plus facilement se débarrasser d'un individu que de se remettre en question ou s'effondrer. Cela dit l'analyse sur les mobilisations collectives fait ressortir des acteurs individuels autant que des acteurs institutionnels.

Ce petit détour montre que la définition passe sous silence les initiateurs des mobilisations collectives. Qui sont-ils et quelles sont leurs motivations ? Dans des champs caractérisés par la précarité et une faible détention de capitaux (Bourdieu, 1986) ou de *capabilities* (Sen, 1999) ces questions sont davantage légitimes. Dans le secteur informel par exemple, caractérisé par les conditions de travail précaire et les abus de toutes sortes, qui sont les initiateurs des mobilisations collectives ?

Cette initiative peut provenir de l'intérieur, c'est-à-dire de membres appartenant au groupe social en question. Dans ce cas et comme le montrent les travaux et les pratiques d'Alinski (1976), les acteurs formés deviennent des leaders et suscitent les actions à mener dans le cadre de la mobilisation collective. En outre, la texture des acteurs du secteur informel rend quelque fois difficile toute initiative venue de l'intérieur et l'expérience de Mohammed Yunus vient appuyer ce point. Ses travaux de recherche-action sur l'extrême pauvreté dans son pays (Bangladesh) le conduisent à mobiliser les plus démunis pour améliorer leurs activités. Cette mobilisation devenue plus tard la microfinance est institutionnalisée et largement répandue à travers le monde.

L'analyse de Yérochewski (2010) sur la mobilisation des syndicats et des *outsiders* au Brésil va dans cette direction. L'auteur étudie deux syndicats mobilisant les travailleurs du secteur informel autour de l'économie solidaire. Son analyse suggère que la mobilisation de ces travailleurs est l'œuvre d'acteurs extérieurs contraints de s'adapter à l'évolution des identités collectives. En effet, cette catégorie de travailleurs est de plus en plus reconnue et de nombreuses initiatives tentent de les intégrer à des dispositifs formels.

Un autre aspect de non moins important de la mobilisation concerne les déterminants de l'action. En d'autres termes qu'est-ce incite les acteurs à adhérer à un groupe social et à participer à des actions en vue d'atteindre un objectif partagé ? L'analyse de Mathieu (2004) sur les mouvements sociaux met en évidence deux éléments. Le premier est relatif aux attitudes individuelles face au mécontentement. L'auteur fait remarquer qu'un décalage entre les aspirations de l'acteur et la réalité objective à laquelle il est confronté alimente ces frustrations pouvant conduire l'acteur à l'action collective. Le second se rapporte à la dimension structurelle de la contestation. Elle d'autant plus légitime, selon l'auteur, qu'elle s'encastre dans un ensemble de mobilisation pouvant exercer une réelle pression sur l'autorité.

Armés de cette approche de la mobilisation collective, nous nous intéressons au contexte ivoirien, particulièrement celle des travailleurs du secteur informel.

1.2. L'expérience de mobilisation des travailleurs du secteur informel dans le contexte ivoirien

Il n'existe pas de littérature abondante sur la mobilisation en Côte d'Ivoire tout comme celle des travailleurs du secteur informel, si nous nous référons à notre cadre théorique dans la partie précédente. Celle disponible se borne à présenter des acteurs de cette catégorie de travailleurs sous divers angles sans rapport apparent avec la mobilisation collective. Nous présentons ici quelques-unes de ces actions.

La première concerne l'analyse de Lida et Droh (2010) mettant en jeu des travailleurs du secteur informel désireux de migrer vers le secteur structuré. En effet, suite à la paupérisation d'une grande partie de la population ivoirienne (Banque mondiale, 1997) et d'une informalisation croissante de nombreuses activités liées à la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), des initiatives publiques sont envisagées pour accompagner les plus démunis, majoritairement du secteur informel, dans leurs activités. Ainsi, un programme d'octroi de fonds sociaux est-il institué pour soutenir les plus démunis, particulièrement les travailleurs du secteur informel.

Les résultats d'enquêtes réalisées par les auteurs auprès d'acteurs du secteur informel candidats aux fonds sociaux mettent en lumière une construction de règles informelles fonctionnant en complément aux règles formelles édictées par les pouvoirs publics. Les modes de régulation et les règles explicites (Reynaud, 1997) jugées trop rigides limitent et/ou excluent de fait des candidats qui

tentent tout de même d'y accéder selon Lida et Droh (2010). En s'appuyant sur la théorie de la reproduction sociale (Bourdieu et Passeron, 1970) et des capitaux (Bourdieu, 1986) ils montrent comment les candidats parviennent à mobiliser des capitaux sociaux pour accéder au capital économique nécessaire à l'obtention des fonds sociaux. Il s'agit de l'ethnicité, des réseaux sociaux et de réseaux politiques qui ne suffisent pas pour capter les ressources financières nécessaires à leur projet. Pour ce faire, les candidats se tournent alors vers leurs réseaux sociaux, préalablement investis selon des stratégies d'acteurs (Crozié et Friedberg, 1977), pour mobiliser le capital économique.

Ce qui précède suggère que les candidats aux fonds sociaux, pour se conformer aux règles explicites instituées par les pouvoirs publics, recourent aux capitaux : « *Une vue d'ensemble de la manière dont les enquêtés, dans le cadre de cette étude ont bénéficié des Fonds, fait dire qu'ils ont utilisé dans la quasi-totalité des cas des formes de capitaux et de réseaux sociaux* » (Lida et Droh, 2010 : 305). L'analyse des actions individuelles des acteurs révèle que la construction de règles informelles s'articule autour de réseaux sociaux. À partir de décision indépendante (Reynaud, 1997), ils construisent des normes informelles pour accéder aux fonds sociaux. Ces normes, sans déconstruire les règles explicites des pouvoirs publics fonctionnent parallèlement à celles-ci.

À l'analyse, c'est comme si les règles formelles ne suffisent pas pour accéder aux fonds sociaux. L'obtention des fonds revient donc à observer les règles formelles formulées par les pouvoirs publics, mais aussi les règles informelles construites par les candidats, à partir de décisions individuelles et indépendantes. Il s'agit des effets pervers (Boudon, 1977) des règles explicites avec lesquelles ils parviennent ainsi à accéder aux fonds, à formaliser leurs activités et sortir ainsi du secteur non structuré du marché de travail.

Même s'il se dégage une constante dans les actions des candidats (construction de règles informelles) il n'est pas possible de parler de mobilisation collective. Il est certain que l'objectif des candidats est identique, cependant les acteurs sont isolés ; cette constante résulte en fait d'effets pervers d'actions individuelles. Les règles informelles construites à partir de décisions indépendantes ne suffisent pas en faire des formes de mobilisation. Qu'en est-il des acteurs du secteur informel travaillant et partageants des espaces physiques et sociaux communs avec des valeurs identiques ?

L'analyse de Gnabeli et Lognon (2010) sur les Mossis et les Peuls permet de se pencher sur cette question et aussi de s'interroger sur la nature des actions

de ces groupes sociaux. Les actions de ces acteurs partageant des valeurs et des buts communs constituent-elles des formes de mobilisation collective ? Réfutant l'idée largement répandue selon laquelle l'entrée dans le secteur informel est aisée du fait de l'absence de règles qui régissent ce segment, ils montrent que les acteurs construisent des barrières régulant l'intégration dans certaines activités. En s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès de trois groupes sociaux (dont deux nous intéressent)¹, ils mettent en évidence les modes de régulation autonomes par lesquels les acteurs parviennent à ériger des monopoles dans certaines activités du secteur informel à Abidjan et sa périphérie. Ces communautés sont les Mossis pour la vente de poulets à Bingerville, localité située dans la périphérie d'Abidjan et la vente de bétail par les Peuls dans la commune de Port-Bouët.

La vente de poulets est essentiellement dominée par des acteurs du groupe ethnique Mossi originaire du Burkina Faso, tandis que la vente de bétail est majoritairement tenue par des immigrés Peulh du Burkina Faso et du Mali². L'analyse faite par les auteurs suggère qu'à partir de représentations sociales et d'idéologies reposant sur des mythes attribués à ces communautés, les acteurs construisent des règles à l'intérieur de leur activité. En effet, la vente de poulets apparaît contraignante et requiert des valeurs et caractéristiques physiques dont disposeraient, de façon prépondérante, les Mossis. De même, la vente de bétail, activité pénible, nécessite des qualités dont seraient pourvus les Peuls ayant une longue et solide expérience dans ce domaine ; les membres de cette communauté se réclament d'une tradition pastorale assignée selon un ordre divin (Hambatéba, 2000). Ces représentations et idéologies déterminent l'intégration dans les activités de vente de poulets et de bétail comme le font remarquer les auteurs : « *Ces références idéologiques déterminent fortement les modalités d'insertion dans cette activité et plus précisément les réseaux sociaux dans l'activité* » (Gnabeli et Lognon, 2010 : 299).

1- Ces deux cas mettent en évidence des modes de régulation autonomes à l'intérieur de groupes sociaux informels. Le troisième cas concerne des femmes d'un groupe ethnique du centre de la Côte d'Ivoire opérant dans la restauration populaire. Mais ce cas se distingue des deux autres sous divers rapports et nous intéresse moins.

2- Selon les données recueillies lors de l'enquête par les auteurs, il devient possible d'avoir un ordre de grandeur de ces monopoles. En ce qui concerne la vente de poulet, les Mossi représentent 96% des personnes menant cette activité à Bingerville. Pour la vente de bétail, les Peuls du Mali représentent 33% des commerçants, tandis que ceux du Burkina Faso constituent 66% d'entre eux. Ensemble, ils représentent 99% des vendeurs de bétails à Port-Bouët. Ces proportions ont été calculées par nos soins sur les bases des données consignées dans le tableau 1 à la page 295.

Ces représentations sociales et idéologies permettent, dans le même temps, aux acteurs d'ajuster et définir les rapports sociaux de production (Harnecker, 1974) à l'intérieur de l'activité. De même, elles participent à la socialisation et permettent un contrôle social au sein de l'activité, car ce sont les valeurs culturelles des groupes sociaux qui sont partagées et admises par la majorité des acteurs. Les auteurs font remarquer que l'intégration et la socialisation à l'intérieur de l'activité permettent aux Mossis et aux Peuls de s'assurer le monopole et perpétuer ainsi leur gagne-pain.

Dans ce cas présent, il s'avère également difficile de parler de mobilisation collective. En effet, dans les communautés Mossi et Peulh, même si les acteurs sont en interaction et partagent les mêmes espaces sociaux et physiques, il ne ressort nulle part de l'analyse des auteurs l'existence d'intention délibérée en vue de construire un monopole de leurs activités respectives. Pour autant cette intention délibérée constitue-t-elle une condition suffisante et nécessaire pour parler de mobilisation collective ?

Guichaoua (2007) nous aide à répondre à cette préoccupation. L'auteur recherche les conditions pour une solidarité parmi les travailleurs du secteur informel et fait un inventaire des dispositifs de protection parmi les travailleurs de la construction à Abidjan. Il existe selon l'analyse de l'auteur, quatre dispositifs permettant à ces travailleurs de s'assurer une protection et partager les risques sociaux lors d'événements imprévus³. L'auteur note cependant que ces dispositifs ne peuvent fonctionner que s'il existe trois relations d'assistance non cumulative permettant aux membres de tirer profit de l'assurance collective. Il s'agit de « [...] *la réciprocité entre égaux, la dépendance extra-économique et la tutelle consentie* » (Guichaoua, 2007 : 204). Les relations construites par les acteurs sont, suivant son analyse, intentionnelles. Ils décident par exemple de partager un logement. Dans certains cas, il existe un objectif commun comme mobiliser une épargne par le mécanisme de la tontine ou s'insérer dans une association. Aussi partagent-ils les mêmes espaces. Mais cela ne semble pas suffisant pour parler de mobilisation collective, du moins en ce qui concerne un certain nombre d'actions. En revanche, la tontine ou l'intégration d'une association villageoise peuvent, sous certains rapports, être considérées comme des formes de mobilisation.

Cette brève analyse ne présente pas toute la littérature disponible sur la question ; elle donne tout de même un aperçu des pratiques des travailleurs du secteur

3- Il s'agit de l'acteur qui peut être recommandé ; du partage du logement ; de la participation à une tontine ou à une association de ressortissants villageois et de revenus tirés de transferts monétaires.

informel et qui, sous certains rapports, peut être considéré comme des mobilisations des travailleurs du secteur informel à l'œuvre en Côte d'Ivoire. Dans la partie suivante, nous présentons celle des travailleurs de la photographie à Bouaké.

2. LE CADRE DE MOBILISATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL

2.1. Le syndicat comme cadre de mobilisation

Le Syndicat des Photographes et Caméramans Professionnels (SYPHO-CAPCI) est un syndicat national disposant de sections et sous-sections dans les différentes villes de la Côte d'Ivoire, dont Bouaké. Le statut de section est attribué à une localité en fonction de l'implantation d'un laboratoire. En effet, si une localité abrite ce type d'établissement, il est alors autorisé à installer une section. Outre, mesure, c'est une sous-section qui est installée. L'organisation syndicale est créée en janvier 2008 pour répondre aux préoccupations particulières de cette filière. L'organe législatif du syndicat est une assemblée générale composée du Bureau exécutif National (BEN), de deux commissaires aux comptes et des déléguées des sections. L'exécutif est assuré par le BEN et les sections. Le Conseil syndical (CS) et le commissariat aux comptes sont chargés de veiller au respect des principes édictés dans les textes et à la régularité des questions financières.

Selon ses textes, le syndicat tire ses revenus des droits d'adhésion et des cotisations des membres. Il accepte les subventions, des dons et des legs d'institutions étatiques et de toute autre organisation partageant des buts identiques à ceux du STPHOCACI. Le montant des cotisations est fixé par l'Assemblée générale qui se tient chaque quatre ans. Le SYPHOCAPCI élargit sa base en installant des sections dans les différentes villes de Côte d'Ivoire. C'est ainsi que la section de Bouaké est créée en décembre 2012 pour adresser, au niveau local, les difficultés des photographes et caméramans de cette localité. La section de Bouaké compte près de 150 militants pour qui la photographie est une activité permanente. L'exécutif du syndicat de Bouaké est assuré par un bureau de seize membres composé d'une présidence, quatre secrétariats⁴, un trésorier avec un adjoint et quatre conseillers. La section syndicale est une reproduction du BEN au niveau local.

4- Ce sont un secrétariat général, un secrétariat à l'organisation, un secrétariat aux affaires socio-culturelles.

À Bouaké, la filière de la photographie dans le secteur informel est largement dominée par les hommes. On y retrouve très peu de femmes menant cette activité. Leur métier consiste à faire des prises de vue à l'occasion de manifestations importantes pour immortaliser les cérémonies. Ils sont invités par les organisateurs des événements avec des contrats verbaux définissant les attentes des mandants. Dans d'autres circonstances, ils s'informent sur la tenue des manifestations, s'y rendent et font des prises de vue aux participants avant de les développer et les revendre avant la fin, ou après la manifestation.

Dans cette filière se trouvent deux catégories de travailleurs. La première est composée de photographes indépendants avec leurs outils de travail, notamment un appareil photo ou une caméra. Ce sont les travailleurs appelés photographes et/ou caméramans « *ambulants* ». Leurs négatifs ou leurs fichiers numériques sont développés dans des laboratoires spécialisés. La seconde est constituée d'entreprises familiales. C'est en général un atelier d'environ seize mètres carrés maximum comprenant une salle d'exposition des photographies. Ils sont appelés photographes ou caméramans « *fixes* » en comparaison avec les autres qui ne disposent pas de locaux.

Des anciennes photos sont sur les différents murs pour montrer l'expérience du photographe. C'est un peu comme un *curriculum vitae* montrant aux potentiels clients les prouesses du maître des lieux. Une autre salle attenante fait office de laboratoire pour développer des photos d'identité et d'autres en noir et blanc à l'ancienne ; les photos en couleur sont acheminées dans des laboratoires spécialisés.

Ce regroupement des travailleurs du secteur informel en organisation syndicale constitue une mobilisation collective adoptée par les acteurs de la filière de la photographie pour défendre leurs intérêts et améliorer ainsi leurs conditions de vie et de travail. Il s'agit précisément d'une mobilisation syndicale qui se décline en trois formes de mobilisations majeures, notamment associative, sociale et identitaire.

2.2. Les types de mobilisation

La mobilisation associative

Cette forme de mobilisation de type associatif consiste pour ces acteurs à se regrouper au sein d'une organisation de représentation, notamment un syndicat afin de défendre leurs intérêts particuliers. À travers ce support associatif, les acteurs visent, à structurer, à organiser et à matérialiser l'idée d'une communauté de photo-

graphes et caméramans. Les acteurs visent à créer une conscience professionnelle et un ensemble de valeurs partagées pour rendre leurs actions plus efficaces. La texture de leur activité et les espaces qu'ils partagent ne sont pas de nature à créer une proximité favorable à l'émergence d'une conscience collective. La finalité de cette mobilisation syndicale est de regrouper ces travailleurs autour des leurs préoccupations communes.

La mobilisation sociale

La mobilisation sociale se traduit par divers types d'entraide entre les membres du syndicat. Lorsqu'un photographe ou un cameraman a un contrat et qu'il ne peut l'exécuter seul, il fait appel à un autre qui à d'autres occasions lui fera à son tour appel. S'il arrive que l'appareil d'un militant soit défectueux par exemple, un autre peut lui prêter le sein le temps de couvrir une manifestation. Aussi, à certaines occasions, notamment, lors de sinistres ou d'évènement heureux touchant un militant ou ses collatéraux, des cotisations sont levées pour soutenir et/ou encourager la personne concernée. La création d'une organisation syndicale répond à la mobilisation sociale, car la solidarité est l'un des fondements du syndicalisme : la solidarité dans l'action.

La mobilisation identitaire par la défense des droits du photographe

La mobilisation identitaire consiste pour les photographes et les caméramans à se construire une identité collective. Cette mobilisation se réfère à la capture d'image comme identifiant professionnel, comme un ensemble de valeur commune partagée par le groupe social. L'avènement de l'ère du numérique a largement répandu les gadgets permettant dans toutes les circonstances, des prises de vue de qualité appréciable. Du coup, l'on assiste à une dépréciation de leurs activités. Par cette mobilisation, il s'agit de tracer une frontière symbolique entre les « *professionnels* » exerçant de façon permanente cette activité et les « *amateurs* », c'est-à-dire ceux qui le font qu'occasionnellement. Les actions dans ce sens visent à diffuser les valeurs de leur métier articulées autour de la qualité, du rendu et des finitions des prises de vue.

3. LES RAISONS ET LES LIMITES DE LA MOBILISATION DES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL

3.1. Les raisons de la mobilisation des travailleurs du secteur informel.

Deux raisons essentielles sont à l'origine de la mobilisation de ces travailleurs au sein d'un syndicat : une lutte pour la sauvegarde de l'activité et une lutte contre une concurrence jugée « déloyale ».

Une lutte pour la sauvegarde de l'activité

À travers le regroupement en syndicat, les acteurs cherchent à se mobiliser dans l'action collective (Cefaï et Trom, 2001). La disponibilité des produits numériques favorise la diffusion des images au moyen des appareils photo numériques, des tablettes et des smartphones. La filière de la photographie est en cours de transformation et les travailleurs sont de ce fait confrontés à une rude concurrence. Ils tentent de sauvegarder leurs activités. En effet, des personnes sans lien apparent avec le métier de la photographie sont, à diverses occasions importantes (naissance, décès, mariage, etc.), munies de gadgets numériques, soit pour leurs besoins propres, soit pour des prises de vue contre rémunération. D'autres acteurs du secteur informel travaillant dans le traitement de texte et offrant plusieurs services informatisés s'encastrent dans la photographie. Ils font des prises de vue avec des appareils numériques, les retouchent avec des logiciels appropriés et offrent des photos de grande qualité et à moindres coûts. En plus, les négatifs sont remplacés par des fichiers sous différents formats, généralement en jpeg, gif et png⁵, offrant ainsi la possibilité aux usagers de conserver ces documents, de les visionner sur des supports, notamment des téléviseurs, des lecteurs DVD, des ordinateurs, des tablettes ou des smartphones.

Une lutte contre une concurrence jugée « déloyale »

Les travailleurs sont confrontés à la concurrence jusque dans les laboratoires spécialisés qui ne font pas de *distinguo* entre ceux qui la pratiquent de façon

5- GIF : *Graphics Interchange Format* ; PNG : *Portable Network Graphics* ; JPEG : *Joint Photographic Experts Group*. Ce sont des types de fichiers utilisés pour les images et les photos numériques. Les fichiers avec ces extensions peuvent être manipulés pour obtenir des images de plus grandes qualités sur des appareils usuels, notamment des smartphones, des tablettes, des ordinateurs, etc.

occasionnelle. La filière de la photographie dans le secteur informel connaît donc un recul et inquiète les acteurs concernés. C'est ce que traduisent les propos de ces enquêtés :

« Le métier de la photographie est en voie de disparition, parce qu'avec l'avènement de la numérisation, n'importe qui se lève, se donnent les moyens de s'acheter un appareil photo, il devient automatiquement photographe » (E1⁶, leader syndicale).

« Les travailleurs qui ont fait de la photographie leur métier sont confrontés à une concurrence déloyale. Aujourd'hui avec l'avènement de la numérisation, nous voyons un peu partout les élèves, les étudiants et même certains fonctionnaires avec des appareils photo au cou dans le but de se débrouiller comme on le dit, ce qui joue en défaveur des photographes professionnels » (E1, militant syndical).

Les résultats de l'enquête suggèrent que la mobilisation des photographes et caméramans au sein d'une organisation syndicale vise à réduire les effets néfastes de cette concurrence. Pour ce faire, les acteurs recourent à la promotion de leur activité en tentant de la faire connaître auprès des populations en sollicitant les arènes sociales et institutionnelles pour défendre leur emploi qu'ils jugent menacé par la diffusion des technologies de l'information et de la communication. C'est ce que traduisent les déclarations de cet enquêté : *« Nous voulons créer de meilleures conditions de travail pour les syndiqués, par exemple faire de l'école ivoirienne un partenaire pour le SYPHOCAPCI, c'est-à-dire chaque année les photos d'identité doivent être prises par les membres du SYPHOCAPCI » (E1, leader syndical).*

Pour atteindre de tels objectifs, les acteurs recourent à l'identification des photographes de la ville de Bouaké, et à leur regroupement au sein d'une organisation commune afin d'élaborer des formes mobilisations (partenariats, dénonciation, revendication, négociation) pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. À l'analyse, une solution appropriée pour protéger leur emploi consiste à se mobiliser au sein d'une organisation formelle.

À travers des partenariats avec des acteurs opérant dans la sphère marchande (propriétaires de laboratoires), ces travailleurs du secteur informel mobilisés en organisation syndicale cherchent à obtenir des marges plus grandes dans la filière de la photographie à Bouaké. Ils souhaitent par exemple une reconnaissance pour être autorisés à détenir un monopole de certaines activités ou bénéficier

6-E1 désigne dans le document Entretien Individuel

de tarifs sur mesure dans les laboratoires spécialisés comme le suggèrent les propos de cet enquêté : « *Ce n'est pas normal que nous les photographes professionnels soyons facturés au même titre que les photographes amateurs quand nous arrivons dans les labos* » (E1, Militant syndical).

Les propos de cet enquêté mettent au jour l'injustice ressentie par les photographes et les caméramans quant à l'exercice de leur profession. Face au déclin de la société assurancielle (Rosanvallon, 1995) offrant encore moins d'opportunités aux acteurs du secteur informel, la mobilisation syndicale représente pour ces travailleurs l'une des meilleures options. Mais cette mobilisation est-elle efficace pour répondre aux attentes des membres ?

3.2. Les limites de la mobilisation syndicale

Les limites se situent à deux niveaux. Il s'agit notamment des difficultés structurelles et des limites organisationnelles.

Les difficultés structurelles

Ces difficultés concernent la mobilisation syndicale elle-même. En effet, l'organisation syndicale est un agrégat de travailleurs indépendants évoluant dans plusieurs espaces et territoires. La proximité créée par les lieux du travail leur fait défaut. Aussi, la nature des arènes sollicitées limite-t-elle leur champ des possibles en termes d'actions à envisager pour atteindre leurs objectifs. Convaincre les populations quant au choix d'un professionnel au lieu d'un amateur pour des images ne peut se faire dans le conflit. De même, les arènes institutionnelle et marchande sollicitées à l'occasion de cette mobilisation syndicale ne représentent pas des employeurs par exemple avec qui l'on peut entrer en conflit (protestation, revendication, grève). La seule alternative demeure donc le partenariat ou la négociation qui dans ce cas-ci peut s'avérer inefficace.

Suivant l'analyse d'Adam et Reynaud (1978), le conflit est ici caduc, car il n'existe pas dans ce champ social un corps de règles liant les travailleurs du secteur informel aux populations, aux propriétaires de laboratoires et aux autorités municipales. De même, il n'existe pas de corpus idéologique structurant les actions des membres comme il est ressorti des entretiens avec les acteurs. Or le conflit a une fonction structurante et est nécessaire au même titre que la négociation ou la coopération (Cosser, 1956) et peut contribuer à réaliser les objectifs des travailleurs du secteur informel. En effet, le conflit permet de créer

des équilibres entre les acteurs sociaux, raffermir des liens sociaux et surtout créer des règles selon Reynaud (1997) et Groux (1998). Pour ces auteurs, les règles représentent les véritables enjeux du conflit, car elles l'institutionnalisent et structurent les rapports entre les acteurs.

La structure même du champ social dans lequel opèrent les travailleurs du secteur informel contribue à limiter leurs opportunités face à la diversité des ressources mobilisables (Oberschall, 1973). En effet, les arènes sollicitées lors de cette mobilisation n'autorisent pas les acteurs à recourir au conflit. La négociation, le compromis ou les partenariats constituent des pistes comportant cependant des limites. S'ils peuvent conduire à des accords, ils ne permettent cependant pas de sortir de certaines impasses comme le ferait le conflit. Qu'en est-il des limites liées à l'organisation syndicale ?

Les limites organisationnelles.

D'un point de vue organisationnel, les entretiens avec les membres du SYPHOCAPCI révèlent que le fonctionnement de l'organisation syndicale est contrarié par de nombreux facteurs. Il existe de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation syndicale. Il s'agit entre autres des faibles revenus mobilisés par les syndicats et de problèmes liés au management organisationnel. Notre analyse sur le syndicalisme ivoirien (Appiah, 2013) corrobore les faits observés lors de l'enquête. Même, si cette analyse concerne les travailleurs du secteur formel, les similitudes sont si criantes qu'il s'avère difficile d'ériger une frontière étanche entre le syndicalisme dans le secteur formel et celui pratiqué dans le secteur non structuré. Dans le secteur formel, les militants cotisent peu ou rarement, rendant ainsi peu efficace l'organisation syndicale. Aussi, cette rareté des ressources financière entrave-t-elle l'autonomie du syndicat. Ici également, les cotisations sont rares et limitent l'efficacité du syndicat : « *Notre syndicat rencontre des difficultés, car il ne dispose pas de ressources permanentes. Les cotisations permettant d'assister les membres sont ponctuelles et se font en cas de survenance d'un événement social* » (EI, leader syndical).

Les revenus des membres ne sont pas fixes, car elles sont liées aux manifestations et autres cérémonies qui, du reste, ne pas permanents. De plus, l'enquête a révélé que les membres n'ont dans l'ensemble pas bénéficié de formation syndicale. Cette lacune de culture syndicale parmi les militants semble être à l'origine du comportement des militants qui cotisent rarement. Aussi, les responsables syndicaux sont-ils peu préoccupés à rechercher des

solutions innovantes ou à s'insérer dans l'économie solidaire et assurer des revenus additionnels au syndicat.

Dans ce même registre organisationnel, les résultats de l'enquête indiquent que les membres de l'exécutif du syndicat peinent à se réunir pour assurer le fonctionnement régulier du syndicat. Leur syndicat n'a pas de siège social et la permanence est difficilement assurée. Les militants n'ont pas de carte d'adhérent ; les moyens de communication du syndicat s'avèrent obsolètes. À l'analyse, les responsables syndicaux n'ont pas suffisamment de leadership pour mobiliser les membres. C'est ce que traduisent les propos de cet enquêté : « *Les photographes ont eux-mêmes un problème d'organisation. Il faut dire que certains photographes n'aiment pas l'organisation parce que ça ne leur profite pas, en s'organisant ils perdent quelque chose, donc ils préfèrent le désordre* » (EI, leader syndical). Selon les membres cependant, les leaders ne fourniraient pas suffisamment d'efforts pour remplir leurs missions : « *Les dirigeants du syndicat ne pensent pas à l'intérêt général, ils pensent à leur propre intérêt, c'est-à-dire le profit qu'ils peuvent en tirer sur le dos du syndicat* » (EI, Militant syndical). Tout se passe comme s'il s'agit d'une organisation ad hoc (Mintzber, 2012). À l'occasion d'un décès ou d'un mariage par exemple, les membres se réunissent, mettent en place des structures chargées d'organiser l'évènement et retournent à leurs activités une fois la manifestation terminée.

La mobilisation des photographes se limite essentiellement au regroupement des travailleurs au sein d'une organisation syndicale. L'enthousiasme de départ est contrarié par les résultats mitigés obtenus par le syndicat. Parmi les trois types de mobilisation, la mobilisation sociale semble avoir pris un ascendant sur les deux autres. En effet, les mobilisations associative et identitaire s'effritent au profit de la mobilisation sociale. À l'analyse, c'est comme si le syndicat était une caisse d'entraide des membres. Ce sont les sinistres ou les évènements heureux qui rendent le syndicat visible ; la construction du syndicat en tant outil de défense des intérêts collectifs ou la construction identitaire dans le champ professionnel à Bouaké semble relégué au second plan.

CONCLUSION

Alors que le métier de photographe ou de caméraman nécessitait par le passé plusieurs années de formation, d'expérience, de savoir-faire et de savoir-être, il est aujourd'hui à la portée de tous. Tout le monde ou presque peu s'improviser photographe à la seule condition d'avoir une de ces pontes de

la mondialisation (smartphone, tablette, etc.) entre les mains. Les travailleurs de ce secteur tentent par divers moyens de résister à ces mutations technologiques. L'article a permis d'analyser une de ces formes de résistance. À partir du cas de travailleurs du secteur informel à Bouaké dans les métiers de l'image, l'article a mis au jour les formes de mobilisations élaborées par ces acteurs. Ce regroupement des travailleurs en organisation syndicale constitue une mobilisation collective adoptée par les acteurs de la filière de la photographie pour défendre leurs intérêts et améliorer ainsi leurs conditions de vie et de travail. Il s'agit du Syndicat des Photographes et Caméramans Professionnels (SYPHOCAPCI). Cette mobilisation se décline en trois mobilisations majeures, notamment associative, sociale et identitaire.

Mais une difficulté apparaît dès lors que ces travailleurs sont issus du secteur informel. En effet, ils sont parfois marginalisés par les pouvoirs publics et même les organisations syndicales qui n'arrivent pas à les intégrer dans leur *membership* traditionnel (Yerochewski, 2010). La question de l'efficacité de ces résistances pointe du coup à l'horizon et l'on est tenté de s'interroger sur l'univers des possibles de ces mobilisations.

L'article ouvre de fait un champ à explorer et soulève de nouvelles problématiques. En effet, dans de nombreux pays, particulièrement au Sud, le secteur informel absorbe une plus grande partie de la population active et fonctionne avec des règles échappant à la sphère du formel. La reconnaissance, d'importances variables selon les pouvoirs publics, conduit à une interaction entre les champs formel et informel. On pourrait, de façon légitime, poser la question de savoir comment cohabitent ces deux systèmes (formel et informel).

Aussi, les résultats de l'enquête auprès des photographes à Bouaké mettent en lumière la complexité des formes de mobilisation dans le secteur informel. En effet, tout en demeurant dans leur champ social d'origine (informel), ces acteurs se mobilisent dans l'action collective (formelle) pour interagir et lutter ainsi contre la destruction de leur emploi liée aux effets pervers de la mondialisation. Ici encore ressurgit ce que l'on pourrait désigner sous le vocable de la dialectique informel-formel. En d'autres termes, comment s'effectue ce dialogue entre règles formelles et informelles dans le champ de l'informalité ?

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, G. et Reynaud, J-D (1978), *Conflits du travail et changement social*, Paris : Presses universitaires de France.
- Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) (2013), *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012*.
- Alinsky, S (1976 [1971]), *Manuel de l'animateur social : Une action directe non violente*, Paris : Éditions du Seuil.
- Appiah, A. (2013), *Le syndicalisme en Afrique subsaharienne : l'expérience de la Côte d'Ivoire*, Collection Enseignement et Éducation en Afrique, Paris : L'Harmattan.
- Bacchetta, et all (2009), *Mondialisation et emploi informel dans les pays en développement*, Étude conjointe du Bureau international du Travail et du Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce, Genève : OMS/BIT.
- Banque Mondiale (1997), *La pauvreté en Côte d'Ivoire : cadre d'action*, Rapport N°15640-IVC.
- Boudon, R (1977), *Effets pervers et ordre social*, Paris : Presses universitaires de France.
- Bourdieu, P (1986), « The Forms of Capital », in *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, J G Richards, (éd.), New York: Greenwood Press: 241-258.
- Bourdieu, P et Passeron, J-C (1970), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Cefai, D et Trom D (dir.) (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Chaykowsky, R P et Giles, A, (1998), « La mondialisation, le travail et les relations industrielles », in *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 53, n° 1 : 13-23.
- Confédération Mondiale du Travail (CMT), (2002), *Travailler dans le secteur informel : une chance, un défi, un risque*, Rapport annuel sur les droits des travailleurs, Bruxelles.
- Coser, L (1956), *The Functions of Social Conflict*, Toronto: MacMillan.
- Crozier, M et Friedberg, E (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris : Collection Points, Seuil.
- Etzioni, A (1971), *Les organisations modernes*, Bruxelles, Duculot.
- Gnabelli, R Y et Lognon, J L (2010), « Idéologies d'insertion et de monopolisation dans quelques segments de l'économie informelle abidjanaise », in *Annales de l'Université de Lomé, Série Lettres, Tome XXX-1* : 293-302.
- Groux, G (1996), *Le conflit en mouvement*, Paris : Hachette.
- Groux, G (1998), *Vers un renouveau du conflit social ?* Paris : Bayard.

- Guichaoua, Y (2007), « Solidarité professionnelle et partage des risques parmi les travailleurs informels. Une étude de cas à Abidjan. », in *Autrepart*, 2007/3 n° 43 : 191-205.
- Harnecker, M (1974), *Les concepts élémentaires du matérialisme historique*, Paris : Contradictions.
- Lida, D S et Droh De Bloganqueaux, S R (2010), La transformation du capital social et des réseaux en capital économique chez les candidats aux fonds sociaux en Côte d'Ivoire, in *Annales de l'Université de Lomé, Série Lettres, Tome XXX-1* : 303-312.
- Mathieu, L (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris : Textuel.
- Mintzberg, H. (2012), *Structure et dynamique des organisations*, Paris : Eyrolles, Éditions d'organisation,
- Neveu, E (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte.
- Oberschall, A (1973), *Social conflicts and social movements*, New Jersey: Englewood Cliffs, Prentice-Hall Inc.
- Reynaud, J D (1997), *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris : Armand Colin.
- Rosanvallon, P (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État providence*, Paris : Seuil.
- Sen, A (1999), *Development as Freedom*, Oxford: Oxford University Press.
- Williams, C C et Lansky M A (2013), « L'emploi informel dans les économies développées et en développement : quelles perspectives, quelles interventions ? », in *Revue internationale du Travail*, vol. 152, n° 3-4 : 383-409.
- Yerochewski, C. (2010), « Comment syndicats et outsiders arrivent à se mobiliser conjointement : le cas de l'économie solidaire au Brésil », in *La Revue de l'IRES*, 2010/4 n° 67 : 5-5.
- Yunnus, M (2009), *Vers un nouveau capitalisme*, Paris : JC Lattès